



**PRÉFECTURE  
DE LA GUADELOUPE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°971-2022-124

PUBLIÉ LE 15 JUIN 2022

# Sommaire

## **PREFECTURE - DCL / BRGE**

971-2022-06-14-00001 - Arrêté DCL/BRGE du 14 juin 2022 fixant la liste des candidats enregistrés en préfecture pour le 2ème tour de scrutin des élections législatives du 18 juin 2022 (7 pages)

Page 3

PREFECTURE - DCL

971-2022-06-14-00001

Arrêté DCL/BRGE du 14 juin 2022 fixant la liste  
des candidats enregistrés en préfecture pour le  
2ème tour de scrutin des élections législatives du  
18 juin 2022



**Arrêté DCL/BRGE du 14 juin 2022  
fixant la liste des candidats enregistrés en préfecture  
pour le 2<sup>e</sup> tour de scrutin des élections législatives du 18 juin 2022**

Le préfet de la région Guadeloupe,  
préfet de la Guadeloupe,  
représentant de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin,

- Vu les articles 24 et 25 de la Constitution ;
- Vu le code électoral et notamment les articles L.157, R.98, R.109-2 et L.162 ;
- Vu la loi organique n°2014-125 du 14 février 2014 interdisant le cumul de fonctions exécutives locales avec le mandat de député ou de sénateur ;
- Vu le décret du Président de la République portant nomination du préfet de la Région Guadeloupe en outre représentant de l'État dans les Collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin – Monsieur Alexandre ROCHATTE ;
- Vu le décret du Président de la République en date du 06 avril 2022 portant nomination du secrétaire général de la préfecture de la Guadeloupe, sous préfet de Basse-Terre (classe fonctionnelle II) – M. Maurice TUBUL ;
- Vu le décret n°2022-648 du 25 avril 2022 portant convocation des électeurs pour l'élection des députés à l'Assemblée nationale ;
- Vu l'arrêté préfectoral SG/SCI du 11 mai 2022 portant délégation de signature à Monsieur Maurice TUBUL, secrétaire général de la préfecture de la Guadeloupe Administration générale Ordonnancement secondaire – permanence annule et remplace l'arrêté SG/BCI du 4 mai 2022 ;
- Vu l'arrêté préfectoral DCL/BRGE du 05 mai 2022 fixant les dates et lieux de dépôt des déclarations de candidatures et du tirage au sort pour les élections législatives des 11 et 18 juin 2022 ;
- Vu la proclamation des résultats effectuée le dimanche 12 juin 2022 par la commission de recensement des votes.

**Considérant que**, dans la 4<sup>e</sup> circonscription, aucun candidat n'a obtenu un nombre de suffrages au moins égal à 12, 5 % du nombre des électeurs inscrits, que, dans cette situation, seuls les 2 candidats ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages au premier tour peuvent se maintenir au second tour, et que seul l'un des deux candidats a déposé sa candidature dans les délais impartis.

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture,

### Arrête

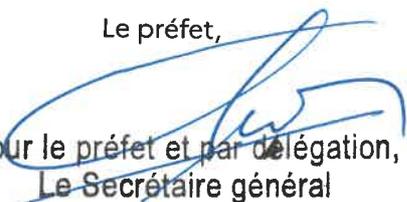
**Article 1<sup>er</sup>** - Dans le cadre du second tour de l'élection des députés à l'Assemblée nationale du **samedi 18 juin 2022**, la liste des candidats et de leurs remplaçants par circonscription après enregistrement des candidatures en préfecture le **mardi 14 juin 2022** est arrêtée à 18h00 et annexée au présent arrêté.

**Article 2** - L'ordre d'attribution des emplacements d'affichage du premier tour des élections législatives du 11 juin 2022 est le même au second tour.

**Article 4** - Le secrétaire général de la préfecture, les maires des communes du département sont chargés, chacun pour ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et mis en ligne sur le site Internet de la préfecture.

Fait à Basse-Terre, le *14 juin 2022*

Le préfet,

  
Pour le préfet et par délégation,  
Le Secrétaire général

**Maurice TUBUL**

*Délais et voies de recours – La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif - dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

Adresse postale : Palais d'Orléans – Rue Lardenoy – 97 100 – BASSE-TERRE  
STANDARD : 05 90 99 39 00 – SITE INTERNET : [www.guadeloupe.pref.gouv.fr](http://www.guadeloupe.pref.gouv.fr)  
Horaires d'ouverture : lundi, mardi jeudi : 8h – 12 et 14h – 17h - mercredi et vendredi : 8h – 12h

# **ELECTIONS LÉGISLATIVES**

**second tour du 19 Juin 2022**

**LIVRE EXPURGÉ DES CANDIDATS ET REMPLAÇANTS**

**Elections Législatives second tour du 19 Juin 2022**

**ZA - GUADELOUPE**

**LISTE DES CANDIDATS DE LA 1ÈRE CIRCONSCRIPTION**

<b>N° des panneaux d'affichage</b>	<b>Liste des candidats</b>	<b>Liste des remplaçants</b>
2	M. SERVA Olivier	Mme MANETTE Sandra
7	M. BIRAS Dominique	Mme PASSE-COUTRIN Liliane

**Elections Législatives second tour du 19 Juin 2022**

**ZA - GUADELOUPE**

**LISTE DES CANDIDATS DE LA 2ÈME CIRCONSCRIPTION**

<b>N° des panneaux d'affichage</b>	<b>Liste des candidats</b>	<b>Liste des remplaçants</b>
3	Mme BENIN Justine	M. PANCREL Bernard
11	M. BAPTISTE Christian	Mme GORDON Natasha

**Elections Législatives second tour du 19 Juin 2022**

**ZA - GUADELOUPE**

**LISTE DES CANDIDATS DE LA 3ÈME CIRCONSCRIPTION**

<b>N° des panneaux d'affichage</b>	<b>Liste des candidats</b>	<b>Liste des remplaçants</b>
6	M. TOLASSY Rody	Mme SINIVASSIN Murielle
16	M. MATHIASIN Max	M. MARICEL Didier, Marc

**Elections Législatives second tour du 19 Juin 2022**

**ZA - GUADELOUPE**

**LISTE DES CANDIDATS DE LA 4ÈME CIRCONSCRIPTION**

<b>N° des panneaux d'affichage</b>	<b>Liste des candidats</b>	<b>Liste des remplaçants</b>
12	M. CALIFER Elie	Mme CARLE-MARTIAS Nadia